

CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

ENTRE : Monsieur le Maire de la commune de BARBAZAN, d'une part,

ET

Domicilié (e)

.....

D'autre part,

..... sollicitant l'autorisation d'utiliser

.....

En vue d'organiser un repas de quartier

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1°) DESIGNATION ET ADRESSES DES LOCAUX A UTILISER

.....

..... tables et chaises.

2°) CONDITIONS D'UTILISATION :

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeuble et meubles.

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

La période d'occupation des locaux du au

3°) OBJET PRECIS DE L'OCCUPATION – NOMBRE DE PARTICIPANTS

..... personnes

4°) MESURES DE SECURITE

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

5°) ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à disposition.

Cette police porte le numéro

6°) RESPONSABILITE

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

7°) PRIX

Le présent droit d'utilisation est accordé à pour la somme de 1 € symbolique

OPTION : chauffage hiver du 1^{er} octobre au 30 avril sera de 15.24 €, sauf si le chauffage est éteint.

La prise de possession des locaux se fera après justification du paiement auprès du Receveur Municipal.

8°) CAUTION DE GARANTIE

Une caution de 228.67 € sous forme de chèque, sera déposée en garantie des dommages éventuels.

L'organisateur responsable

Fait à Barbazan, le

Le maire ou son représentant